BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 4474

92 – HAUTS-DE-SEINE

GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE NANTERRE

Ventes et cessions

933 781 858 RCS Nanterre.
NEWCO ALTARES GROUP.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 163492963.20 EUR.
Adresse : 6, Place des Degrés, Tour Landscape, 92800 Puteaux.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION Newco Altares Group Société par actions simplifiée Au capital de : 163 492 963,20 EUR Siège social Tour Landscape 6 Place des Degrés 92800 Puteaux N° RCS 933 781 858 RCS Nanterre, est société absorbante MANCO III Société par actions simplifiée à associé unique Au capital de : 223 601,00 EUR Siège social 128 rue La Boétie 75008 Paris 8e Arrondissement N° RCS 879 065 746 RCS Paris, est société absorbée L'évaluation de l'actif et du passif de chaque société participante dont la transmission à la société nouvelle ou absorbante est prévue : Actif : 230.321 € Passif : 38.418 € Actif net : 191.903 € Le rapport d'échange des droits sociaux dans chaque société participante : Conformément aux dispositions de l'article L. 236-3, II du Code de commerce et dès lors que la société NEWCO ALTARES GROUP, Société Absorbante et société mère de la Société Absorbée détient, à la date des présentes, et s'engage à conserver jusqu'à la Date de Réalisation de la fusion, la totalité des actions représentant la totalité du capital social et des droits de vote de la Société Absorbée, il ne sera pas procédé à l'échange des actions de la Société Absorbée contre des actions de la Société Absorbante. Le montant prévu de la prime de fusion ou de scission pour chaque société participante : Les Parties ayant convenu que la Fusion prendra effet rétroactivement au 1er janvier 2025, la différence entre la valeur nette comptable des titres de la Société Absorbée détenus par la Société Absorbante et la valeur nette des biens et droits apportés constitue un mali de 63.832,03 euros. Date du projet : 15/05/2025 Date et lieu de dépôt : Date de dépôt : 16/05/2025, lieu de dépôt : Greffe du Tribunal des Activités Economiques de Nanterre au nom de la société Newco Altares Group Date de dépôt : 16/05/2025, lieu de dépôt : Greffe du Tribunal des Activités Economiques de Paris au nom de la société MANCO III.